

Sensibilisation à la Santé Sécurité au Travail

Le secteur agricole, des activités variées qui peuvent être source d'accidents du travail

Le secteur agricole est riche de par ses spécificités : une grande variété de métiers, de filières, des entreprises de taille différente (ex : structures individuelles, industries agroalimentaires ...), de la saisonnalité, des situations de travail isolées, une diversité des territoires ...

Il génère de multiples situations de travail pouvant avoir un impact sur la santé et la sécurité des opérateurs.

C'est cet environnement qu'il faut prendre en compte dans l'enseignement de la personne en formation. Elle va être confrontée à de nombreux risques dans sa vie professionnelle et doit donc y être sensibilisée.

Quelques données statistiques (source CCMSA Rapport ORPMA 2008)

Les agriculteurs peuvent être victimes d'un accident du travail dans l'exercice de leurs activités au quotidien.

- > 1/3 des déclarations d'accidents touchent des personnes exerçant principalement des activités en rapport avec les animaux vivants
- > l'indice de fréquence des accidents du travail est élevé dans les exploitations de bois
- > les autres activités majeures sources d'accidents sont en rapport avec le matériel, les véhicules, les infrastructures et les bâtiments

On comptait 375 décès sur la période 2003-2006 !

Mais ce sont aussi des maladies professionnelles dont les principales sont des troubles musculo-squelettiques provoqués par des gestes et postures de travail, la manipulation de charges ...

Ce sont environ 150 000 accidents du travail et maladies professionnelles reconnues pour la période 2003-2006, et touchant principalement les chefs d'exploitation et les hommes.

La Santé Sécurité au Travail concerne tout acteur de l'équipe pédagogique

En effet, tous les enseignants peuvent être amenés à réaliser :

- des visites de suivi de stage,
- des visites d'entreprises,
- des activités à caractère pluridisciplinaire sur le terrain,
- des projets en relation avec le monde professionnel ...

Plus globalement, il revient à tous, en tant qu'enseignant, d'accompagner le futur professionnel agricole afin qu'il préserve sa santé, sa sécurité et celle de son entourage.

Les enseignants doivent s'impliquer comme acteurs de la prévention

Selon le niveau d'implication dans le champ professionnel de l'apprenant, l'enseignant doit s'informer, se former pour :

- identifier les risques des filières de formation dans lesquelles il est impliqué,
- maîtriser les principes fondamentaux en matière de Santé et Sécurité au travail (SST),
- découvrir les outils disponibles en SST,
- repérer les partenaires potentiels,
- constituer une force de proposition et d'action dans la démarche de prévention.

Des partenaires à contacter au niveau régional :

- > La MSA : les services de Santé Sécurité au Travail (conseiller en prévention et médecin du travail)
- > L'Inspection du Travail

Ils peuvent vous fournir documentation, statistiques, conseils... pour la mise en œuvre d'un enseignement en matière de SST.

Des liens utiles pour accéder à des ressources sur Internet :

- > MSA (Mutualité sociale agricole)
- > Chlorofil
- > Ministère de l'agriculture et de la pêche
- > INRS (Institut national de recherche et de sécurité)
- > ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail)
- > OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics)
- > Ministère du travail : « Travailler mieux »

Vous pourrez y trouver des ressources en ligne de natures diverses, utilisables librement dans le cadre de l'enseignement.

Des outils complémentaires disponibles :

Une fiche sur les aspects fondamentaux de la SST : définition des dangers et risques, mise en place de la politique SST (principes généraux et acteurs de la prévention), réglementation, approche de la SST dans l'enseignement.

Des fiches présentant les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages identifiés et des exemples de mesures de prévention adaptées à des situations de travail par thème : activités hippiques, agroéquipements, arboriculture, atelier, coopératives céréalières et stations de semences, grandes cultures, maraîchage, production animale de gros animaux et petits animaux, produits de traitement et de nettoyage, stockage et conditionnement de fruits et légumes, travaux forestiers, travaux paysagers, vinification, viticulture.

Une fiche présentant les principales dispositions réglementaires en matière de SST.

La méthodologie de construction d'une démarche de prévention proposée peut être transposée à d'autres situations.

Outils à consulter sur Internet :

Chlorofil

Site des références documentaires SST de la MSA : <http://references-sante-securite.msa.fr>